Pour la transparence dans les fourrières

Avec La Griffe, je demande que **tous les chiffres relatifs à la capture, à la garde et à l'euthanasie des animaux** qui font l'objet d'une mise en fourrière – qu'il s'agisse d'une structure communale, intercommunale, professionnelle ou associative – **soient accessibles, disponibles et vérifiables pour quiconque en formule la demande**, sous forme d'une mise en ligne par exemple, au niveau local, mais aussi national.

La loi impose à toutes les communes sans exception (art. L211-24 du code rural et de la pêche maritime) la gestion des animaux en divagation ou perdus. Cette fonction peut soit faire l'objet d'une régie directe (service communal ou intercommunal de fourrière), soit être confiée à une structure privée (fourrière professionnelle) ou encore associative (refuge).

Les services de fourrière, financés par le contribuable, sont chargés de respecter une procédure les invitant à rechercher l'éventuel propriétaire d'un animal puis, au bout d'un délai légal, à le confier à une structure de type associatif, ou encore à faire procéder à son euthanasie par un vétérinaire.

A l'heure actuelle, les estimations officielles font état d'environ 300.000 animaux en état de divagation chaque année sur le territoire français. Or, les activités de fourrière, de plus en plus importantes de par le nombre inouï d'animaux qui se retrouvent à la rue, se déroulent dans la plus grande opacité, ce qui peut donner lieu à des abus et des dérives graves.

Combien d'animaux sont-ils capturés et conduits en fourrière ? Quel est le délai moyen de garde ? Combien d'animaux en ressortent-ils, et de quelle façon ? Combien d'animaux y sont-ils mis à mort et pourquoi ?

NOM, Prénom	Adresse	Signature

Merci de renvoyer cette pétition à La Griffe BP 10152 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2
lagriffe@orange.fr - **lagriffe-asso.fr**

Merci de renvoyer cette pétition à La Griffe BP 10152 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2
lagriffe@orange.fr - **lagriffe-asso.fr**